la qualification et la classification conventionnelle	la nature du contrat de travail	l'ancienneté dans l'entreprise	la date d'affectation au marché de l'AGRASC	le nombre d'heures consacrées au site de l'AGRASC (mensuelle)	Nombre d'heures au total dans l'entreprise	la rémunération brute mensuelle	les primes, majorations et avantages applicables	la part du temps de travail réalisée sur le site
Ouvriers/ASCA	CDI	16/12/2025	15/12/2025	74,95	89h	1 118,73 €	/	82,21%
Chef d'équipe/CE2	CDI	20/04/2004	15/12/2025	21,65	65H	2 316,00 €	50,00 €	33,30%